



Le samedi 23 juin dès 17h30 :
on fête à Ange-Gardien!
Aux terrains des loisirs : beau temps, mauvais temps

Histoire de héros

Détails p. 13

Programmation juin-juillet

Fête Nationale : Samedi 23 juin dès 17h30



Pique-nique : Samedi 7 juillet à 9h30

Les Anciens Canadiens : Samedi 14 juillet à 15h
Sydney Lallier et Triple S : à 17h



Spectacle Les Cajuns : Jeudi 19 juillet à 20h

Détails p.12-15



TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	3
Procès-verbal	4
Programmation estivale	12
Fête Nationale	13
Pique-nique familial	14
Les Anciens Canadiens	14
Spectacles : - Les Cajuns	15
- Joseph Edgar et Triple S	15
- Bernard Paquette	15
Session Zumba	16
Session Plein Air Zen	16
Entraînements gratuits	17
Horaire jeux d'eau	17
Hockey mineur	17
Encan succession curé	19
Interdiction d'épandage	21

Tirage : 1 125 copies
Distribution gratuite
dans tous les foyers

Pour nous rejoindre

CONSEIL MUNICIPAL

Yvan Pinsonneault, maire
y.pinsonneault@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Rhéal Grenier, district 1
r.grenier@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Éric Ménard, district 2
e.menard@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Jonathan Alix, district 3
j.alix@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Charles Choquette, district 4
c.choquette@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Benoit Pepin, district 5
b.pepin@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Guillaume Desnoyers, district 6
g.desnoyers@municipalite.ange-gardien.qc.ca

ORGANISATION MUNICIPALE

Directrice-générale et secrétaire-trésorière
Brigitte Vachon

Directrice des services administratifs
Carole Latour

Directeur des services techniques
Guillaume Lavoie

Inspecteur municipal
Alexandre Lamarre

Chargé des travaux publics
Germain McLean - Jean-Pierre Racicot

Adjoint aux travaux publics
Stéphane Déragon

Directrice du service des loisirs
Jennie Rainville

Agente de communication et adjointe aux loisirs
Annie Lévesque

Perceptrice et secrétaire-réceptionniste
Danielle Laguë

Directeur du Service des incendies
Philippe Chartrand

Préposé à l'entretien
Patrice Maynard

Nous sommes fiers de vous offrir gratuitement le petit journal *Le Gardangeois*. Nous sommes toujours heureux de recevoir vos commentaires.

Conception, mise en page et infographie : Annie Lévesque
Impression : Les Publications Municipales inc.

Recherche de brigadiers scolaires remplaçants



Nous sommes à la recherche de personnes désirant être brigadiers scolaires remplaçants pour la rentrée scolaire 2018.

Il s'agit d'un emploi d'une heure par jour, soit le matin de 7h25 à 7h55 et l'après-midi de 14h45 à 15h15.

Pour signaler votre intérêt, veuillez communiquer avec la Municipalité au 450 293-7575 ou à info@municipalite.ange-gardien.qc.ca

Municipalité d'Ange-Gardien
249, rue Saint-Joseph
Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0
Tél. : 450.293.7575
Télec. : 450.293.6635
www.infoange.ca

Heures d'ouvertures

Lundi au jeudi :
8h30 à 12h et 13h à 16h30
Vendredi :
8h30 à 12h30

POUR SOUMETTRE UNE PUBLICITÉ

Votre bulletin municipal est publié et distribué la première semaine de chaque mois. Les gens désirant nous faire parvenir une publicité pour leur commerce, des services offerts, des activités, sont invités à transmettre leurs documents et photos avant le 25 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ces fichiers et photos par courriel à : legardangeois@municipalite.ange-gardien.qc.ca

POUR INFORMATIONS : Annie Lévesque au 450 293-7575

Format	Parution à l'unité (incluant infographie)	12 parutions (sans modifications)
Carte d'affaires	30.00 \$	300.00 \$
1/4 de page	50.00 \$	500.00 \$
1/2 page	75.00 \$	750.00 \$
Pleine page	100.00 \$	1 000.00 \$

Mot du maire

Je consacrerai ma chronique de ce mois-ci à la diffusion du *Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe*.

Ce rapport a été introduit au Code municipal par l'adoption, par le Gouvernement du Québec, du projet de loi 122 et remplace le *Rapport du maire sur la situation financière* qui était présenté auparavant, quatre semaines avant l'adoption du budget.

Aussi, le *rapport du maire* doit maintenant être présenté lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, ou avant, mais après le dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent. Le voici.

Rapport du maire *Exercice financier se terminant le 31 décembre 2017*

Faits saillants du rapport financier

L'année 2017, pour la Municipalité d'Ange-Gardien, fut incontestablement marquée par les travaux importants de réfection des infrastructures municipales qui s'y sont déroulés du mois de mai au mois de novembre, grâce à une généreuse contribution financière des deux paliers de gouvernement totalisant 83 %, dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (FEPTEU).

Outre cet important investissement, la Municipalité d'Ange-Gardien réalisa également en 2017, en plus de ses activités courantes, d'autres projets plus humbles tels l'amélioration des chemins municipaux, la construction de jeux d'eau et la poursuite de ses investissements au niveau de la mise aux normes du centre administratif.

Le rapport financier 2017 de la Municipalité d'Ange-Gardien et les principales différences qui en ressortent avec l'exercice précédent reflètent, bien entendu, les faits saillants ci-haut mentionnés, tant à l'état des résultats, à l'état de la situation financière, à l'état de la variation des actifs nets et à l'état des flux de trésorerie.

Sommairement, la Municipalité d'Ange-Gardien a enregistré, en 2017, des revenus de fonctionnement de 4 606 313 \$, des revenus d'investissement de 3 742 088 \$ (principalement des subventions), des charges de 4 009 966 \$, laissant un excédent de fonctionnement de l'exercice de 457 582 \$, après les éléments de conciliation à des fins fiscales. En ce qui concerne l'excédent accumulé, communément appelé « les surplus », un montant de 200 000 \$ est affecté aux investissements de 2017, un montant de 505 000 \$ est affecté à ceux de 2018 et une somme de 580 930 \$ demeure non affectée pour des projets futurs.

Rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur externe annonce que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Yvan Pinsonneault, maire

Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2018 du conseil municipal d'Ange-Gardien

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 14 mai 2018, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix, Rhéal Grenier et Éric Ménard sont absents.

RÉSOLUTION 05-081-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 9 AVRIL À 19 H 30

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 9 avril à 19h30.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-082-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL À 20 H

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-083-18 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

Déboursés directs :	10 057,03 \$
Fournisseurs :	178 120,53 \$
Salaires :	37 887,52 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 05-084-18 DEMANDE DU CPE BAMBIN CLUB

En réponse à la demande du CPE Bambin Club, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Saint-Jean, soit devant l'installation du CPE Bambin Club située sur cette rue, ainsi que la fermeture de la rue Rachel, entre la rue Principale et la rue Jérôme, en ce qui concerne la deuxième installation, afin que ce dernier puisse organiser une journée bicyclette pour ses deux installations, le 12 juin 2018, de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00 et remis au 14 juin 2018 en cas de pluie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-085-18 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2018 DÉFICIT D'EXPLOITATION DE OMH

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'approuver la révision budgétaire 2018 – Déficit d'exploitation de l'Office Municipal d'Habitation d'Ange-Gardien, à laquelle une correction a été apportée au compte budgétaire numéro 6400 remplacement, améliorations/modernisation, faisant passer la contribution de la Municipalité de 2 386 \$ à 6 784 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-086-18 TOURNOIS DE GOLF 2018

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser les inscriptions et les dépenses relatives à la participation de M. le maire, Yvan Pinsonneault, ainsi que d'un membre du conseil, aux tournois de golf d'un maximum de cinq municipalités ou organismes avoisinants pour la saison 2018.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES RAPPORTS TRIMESTRIELS

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers comparatifs au 31 mars 2018.

RÉSOLUTION 05-087-18 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder aux employés municipaux, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, la rémunération et les conditions d'emploi mentionnées dans le rapport administratif du mois de mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

**RÉSOLUTION 05-088-18
OFFRE DE SERVICES DE SOMUM – SYSTÈME AUTOMATISÉ D'APPELS TÉLÉPHONIQUES**

Considérant que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres a été édicté le 20 avril 2018 et que ce dernier exige des municipalités la mise en place d'un ou des moyens d'aviser la population en cas de sinistre;

Considérant que la mise en place d'un système automatisé d'appels téléphoniques, de SMS et de courriels répondrait à cette exigence;

Considérant qu'une aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipaux a été octroyée pour le projet à la MRC de Rouville;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien a, par la résolution numéro 01-011-18, manifesté son intérêt dans ce dossier;

Considérant que le regroupement de plusieurs municipalités pour offrir ce service à leurs populations respectives est moins dispendieux que de l'offrir individuellement;

Considérant que ce service offrira aux municipalités un moyen de communication privilégié avec leurs citoyens sur les sujets de leurs choix.

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que :

- La Municipalité d'Ange-Gardien approuve le projet commun de mise en place d'un système automatisé d'appels téléphoniques, de SMS et de courriels par la compagnie Somum;
- Désigne la MRC de Rouville comme organisme responsable du projet acceptant le mandat;
- S'engage à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de Rouville relativement à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

**RÉSOLUTION 05-089-18
ACHAT D'UN CAMION (PICK-UP) POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

Considérant que les services techniques ont demandé des soumissions à dix concessionnaires pour l'achat d'un camion pour les travaux publics;

Considérant que seulement deux concessionnaires ont soumis, à savoir :

COMPAGNIE	OPTION 1 TAXES INC.	OPTION 2 TAXES INC.
Dérageon Ford	37 247,30 \$	38 992,63 \$
St-Hyacinthe Chrysler	44 077,97 \$	49 403,61 \$

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'octroyer le contrat pour l'achat du camion à Dérageon Ford selon l'option 2, au montant de 38 992,63 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-090-18
ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – ÉCHANGE DE SERVICES AVEC VILLE DE ST-CÉSAIRE**

Considérant qu'une portion de 1.58 km du rang Saint-Charles et une portion de 1.61 km du rang Casimir, appartenant à la Ville de Saint-Césaire, sont déneigées par la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant qu'une portion de 1.46 km du rang Rosalie, appartenant à la Municipalité d'Ange-Gardien, est déneigée par la Ville de Saint-Césaire;

Considérant que la portion de la Ville de Saint-Césaire, déneigée par la Municipalité d'Ange-Gardien, est plus longue de 1.73 km;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire et la Municipalité d'Ange-Gardien s'entendent d'année en année pour la facturation du déneigement de 1.73 km par la Municipalité d'Ange-Gardien à la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de facturer à la Ville de Saint-Césaire la somme de 4 003,09 \$ relativement au déneigement d'une partie du rang Saint-Charles et d'une portion du rang Casimir, tel le détail annexé aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-091-18
DEMANDE DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE TRAVERSER – VÉHICULES HORS ROUTE**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de renouveler l'autorisation du schéma de traverses des chemins de la Municipalité d'Ange-Gardien pour les véhicules hors routes (VTT) pour l'année 2018-2019.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 832-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS POUR L'IMPLANTATION DE PANNEAUX RÉCLAMES AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE 10

Avis de motion est donné par M. Benoit Pepin que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le projet du règlement numéro 832-18 modifiant le règlement numéro 617-05 et ses amendements afin de modifier les zones où l'implantation de panneaux réclames aux abords de l'autoroute 10 sera permis, ainsi que certaines dispositions relatives.

**RÉSOLUTION 05-092-18
RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE & AUTRES (ROSALIE
ET SAINT-GEORGES) – SERVICES PROFESSIONNELS**

Considérant que le conseil projette de procéder à la réfection du rang Séraphine & autres (Rosalie et Saint-Georges), il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Tetra Tech, du 10 mai dernier, pour la conception des plans et devis des travaux ci-haut décrits, et travaux connexes, au montant de 15 450 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – REGLEMENT D'EMPRUNT – RÉFECTION
DU RANG SÉRAPHINE & AUTRES (ROSALIE ET
SAINT-GEORGES)**

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement d'emprunt pour la réfection du rang Séraphine & autres (Rosalie et Saint-Georges).

**RÉSOLUTION 05-093-18
INTERSECTION ROUTE 235 ET RANG ST-CHARLES –
DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

Considérant que l'intersection de la route 235 et du rang Saint-Charles à Ange-Gardien est considéré dangereuse, notamment à cause de la mauvaise visibilité;

Considérant que le conseil considère que l'ajout de bretelles sur la route 235 et la baisse de vitesse de ce secteur pourraient contribuer à l'amélioration de la situation;

Considérant que la route 235 à Ange-Gardien est sous la responsabilité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) tant pour son entretien, que pour la sécurité des usagers;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) d'intervenir rapidement pour corriger une problématique de sécurité sur la route 235 à Ange-Gardien, à l'intersection de la route 235 et du rang St-Charles.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-094-18
ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ – CHLORE LIQUIDE**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hypochlorite de sodium 12 % (chlore liquide) dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat de 5000 litres d'Hypochlorite de sodium nécessaire aux activités de notre organisation municipale;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020;
- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non-membres de l'UMQ;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-095-18
ADHÉSION, SERVICE D'ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ -
SULFATE D'ALUMINIUM (ALUN)**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les Cités et villes* et l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *Sulfate d'aluminium (Alun)* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de 60 000 kg de sulfate d'aluminium (alun) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;
- Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité d'Ange-Gardien s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Municipalité d'Ange-Gardien reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non membres de l'UMQ;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-096-18
RÉPARATION DE DEUX VANNES EN SURPLUS SUR LA
ROUTE 235**

Considérant que suite aux travaux de réparation de quatre vannes de borne-fontaine sur la route 235, il a été constaté que la réparation de deux autres vannes était nécessaire, soit celle en face du 122, route 235 et l'autre située à l'intersection Nord de la rue Principale;

Considérant que le contrat pour la réparation des quatre vannes a été octroyé à l'entreprise Excavac au mois de mars dernier, qui nous a soumis un prix pour la réparation de ces deux vannes supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter l'offre soumise par l'entreprise Excavac au montant de 12 095,37 \$, taxes incluses, pour la réparation de ces deux vannes, pour compléter la réparation des vannes dans ce secteur, soit de l'intersection route 235/Principale à l'intersection route 235/chemin de la station.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-097-18

APPUI À LA DÉROGATION DU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)

Considérant la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

Considérant l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

Considérant que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q.-2; ci-après « L.Q.E »), l'entrée en vigueur du RPEP fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

Considérant que, après examen du RPEP et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité d'Ange-Gardien, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuelle;

Considérant que le premier alinéa de l'article 118.3.3 L.Q.E. permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le RPEP, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le RPEP dans la mesure que détermine le ministre;

Considérant que la municipalité d'Ange-Gardien a adopté le Règlement numéro 822-17 portant le titre de Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, en date du 10 avril 2017;

Considérant qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du RPEP sur le territoire de la municipalité;

Considérant que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au RPEP, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

Considérant qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre,

pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au RPEP, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficace des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

Considérant qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au RPEP;

Considérant que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité d'Ange-Gardien, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

Considérant que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité d'Ange-Gardien, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au RPEP, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du Règlement numéro 822-17 de notre municipalité, qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

Considérant que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le RPEP déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

Considérant le principe de « précaution » enchâssé dans la Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

Considérant aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la Loi sur le développement durable, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

Considérant que, par l'adoption de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, sanctionnées le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- Les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;

- Les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions;
- Les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

Considérant qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

Considérant que cette demande outrepassa le cadre de la L.Q.E. et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

Considérant que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité d'Ange-Gardien, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

Considérant que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité d'Ange-Gardien se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

Considérant que dans ces circonstances, la municipalité d'Ange-Gardien doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

Considérant que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

Considérant que l'article 91 du Code de procédure civile prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

Considérant que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandant pour agir en son nom en la présente affaire;

Considérant les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

Considérant qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de

dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au RPEP;

Considérant que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du Code de procédure civile;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- De réaffirmer la volonté de la municipalité d'Ange-Gardien de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le RPEP;
- De confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au RPEP, le tout en application de l'article 91 du Code de procédure civile;
- De demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D'autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-098-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 829-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LES USAGES COMPLÉMENTAIRES AUTORISÉS À L'USAGE RÉSIDENTIEL

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le règlement numéro 829-18 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant les usages complémentaires autorisés à l'usage résidentiel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-099-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 831-18 CONCERNANT LES POULES EN MILIEU URBAIN

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le règlement numéro 831-18 concernant les poules en milieu urbain.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-100-18
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 126, RUE
VALLÉE**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 126, rue Vallée, sur le lot 3 518 449, dans le but de procéder à une opération cadastrale séparant un lot en deux, ainsi que la construction d'une nouvelle maison :

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que la demande de dérogation mineure concerne la création de deux nouveaux lots dont la profondeur moyenne est dérogatoire et l'implantation d'un futur bâtiment sur l'un de ces lots, dont l'alignement avec les bâtiments voisins est dérogatoire;
- Que les deux lots à créer sont des lots transversaux, c'est-à-dire que la façade et l'arrière donnent sur une rue et que pour cette raison, il est impossible qu'ils respectent la norme de profondeur moyenne prévue par la réglementation;
- Que le secteur est desservi par un réseau d'égout et d'aqueduc et que pour cette raison, il est possible de densifier le secteur sans rencontrer de problématiques reliées aux installations septiques et aux puits, tant par rapport à l'espace requis pour leur implantation qu'à la protection de l'environnement et de la qualité de l'eau du lac Bleu, situé à proximité;
- Que le demandeur pourrait subir un préjudice sérieux par le respect de normes en vigueur quant à la profondeur des lots, dans la mesure où, étant donné la situation particulière de son terrain, soit celle d'un lot transversal, il ne pourrait pas maximiser l'utilisation de celui-ci;
- Qu'il serait possible d'implanter le bâtiment proposé de manière à respecter toutes les normes de la réglementation en vigueur;
- Que l'implantation proposée du bâtiment aurait pour effet de nuire à l'aspect visuel du secteur, dans la mesure où il serait plus près de la rue que les bâtiments voisins;
- Que le demandeur ne subit pas de préjudice sérieux par le respect de normes en vigueur quant à l'implantation de son bâtiment;

En conséquence, et suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

1. D'approuver la demande qui concerne la création de deux lots ayant une profondeur moyenne de 28,32 m et de 28,82 m au lieu de 45 m, tel que stipulé à l'article 5.3.1, tableau page 54, règlement de lotissement numéro 618-05.
2. De refuser la demande qui concerne l'implantation de la future résidence ayant une marge de recul de 7,5 m au lieu de 9,68 m, tel que stipulé l'article 6.2.3.1 du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 05-101-18
DÉROGATION MINEURE DU 94-98, ROUTE 235**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) par le propriétaire du 94-98, route 235 sur le lot 3 519 199, dans le but de procéder à l'installation d'une enseigne de très grande hauteur.

Considérant les éléments pris en considération par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Que la demande de dérogation mineure concerne deux aspects, soit la superficie d'affichage du commerce Shell et la hauteur de l'enseigne;
- Qu'une enseigne de très grande hauteur nécessite une grande superficie pour être vue de loin et doit avoir deux faces pour être vue de plusieurs directions;
- Que l'implantation de l'enseigne n'a pas pour effet de surcharger d'affichage commercial la façade du bâtiment sur la route 235, où des enseignes du même commerce sont déjà présentes;
- Que le demandeur subirait un préjudice sérieux par l'application du règlement dans la mesure où il ne pourrait pas installer une enseigne de très grande hauteur, car les normes actuelles restreindraient la superficie de celle-ci de manière trop importante, alors que beaucoup de commerces voisins ont ce type de panneau;
- Que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- Que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui sont de reconnaître la vocation commerciale distincte du secteur situé aux abords de l'échangeur autoroutier;
- Qu'il n'est pas techniquement démontré que les espaces boisés à proximité auraient pour effet d'empêcher que l'enseigne prévue soit visible à partir de l'autoroute 10 si elle respectait la hauteur maximale prévue par la réglementation;
- Qu'il est possible de disposer différemment les panneaux d'affichage prévus sur la structure, tant par rapport à leur localisation sur celle-ci qu'à leur dimension, pour que le dégagement entre le sol et la partie la plus basse des panneaux d'affichage reste semblable à celle proposée, tout en respectant la hauteur maximale de l'enseigne prévue à la réglementation;
- Que les membres du comité jugent que le demandeur ne subit pas un préjudice sérieux par l'application de la norme de hauteur maximale actuellement en vigueur;
- Que la demande porte atteinte aux commerces voisins dans la mesure où l'enseigne proposée serait plus haute que toutes celles présentes dans le secteur;

En conséquence, et suite aux recommandations du CCU, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

1. D'approuver la demande qui concerne la superficie d'affichage de 135,57 m² au lieu de 60 m², tel que mentionné à l'article 11.7, tableau 11-2 note de bas de page (c) du règlement de zonage numéro 617-05.
2. De refuser la demande qui concerne la hauteur de l'enseigne de 36,576 m au lieu de 30 m, tel que mentionné à l'article 11.7, tableau 11-2, note de bas de page (a) et (b) du règlement de zonage numéro 617-05.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 05-102-18
DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ
POUR UTILISATION DU LOT 3 518 465 À DES FINS
AUTRES QU'AGRICOLES

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement à l'effet de changer l'usage du lot 3 518 465 à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que cette demande vise à permettre à Monsieur Robert Mercure de vendre à Monsieur Daniel Goos le lot 3 518 465, d'une superficie d'environ 0,8710 ha, tout en conservant le lot contigu 3 517 664 d'une superficie d'environ 2,84 ha;

Considérant que la demande est sans effet significatif sur la zone agricole et les activités agricoles présentes dans les environs;

Considérant que le lot visé n'a qu'un faible potentiel agricole compte tenu de sa faible superficie et de sa localisation entre le lac Bleu, les résidences et la rue;

Considérant que des autorisations pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture ont déjà été données dans ce secteur compte tenu notamment du fait qu'il s'agit d'un secteur déstructuré de la zone agricole;

Considérant que le lot visé est déjà desservi par les infrastructures d'aqueduc et d'égouts et qu'une nouvelle résidence permettrait de rentabiliser celles-ci;

Considérant que la pratique active et rentable de l'agriculture sur ce lot est peu probable;

Considérant que le secteur est déjà résidentiel et que la construction de nouvelles résidences n'aura pas de conséquence sur les activités agricoles;

Considérant qu'il y a peu de lots résidentiels non construits dans le périmètre urbain de la municipalité;

Considérant qu'il y a harmonie entre ce secteur et le milieu agricole;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Daniel Goos, et ce, aux fins d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 3 518 465 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 0,8710 ha.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 05-103-18
DEMANDE D'AUTORISATION POUR EFFECTUER UN
FESTIVAL DE PIMENT FORT/BIÈRE

Suite à une demande de Messieurs Karl Roy et Alex Lussier pour effectuer un festival de piments forts et bières le 9 juin prochain, de 10 h à 20 h, dans le stationnement du Marché du Village, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser la tenue de ce festival.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 05-104-18
PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS
(PNHA)

Suite au lancement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs et Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à soumettre un projet d'amélioration de la salle communautaire ainsi qu'à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

PLAINTÉ AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT) –
RÈGLEMENT NUMÉRO 827-17 MODIFIANT LE RÈGLE-
MENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDE-
MENTS CONCERNANT LES MODIFICATIONS APPOR-
TÉES À LA ZONE 402

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire trésorière, informe les membres du conseil que le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a reçu une plainte relative à l'adoption du règlement numéro 827-17 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant les modifications apportées à la zone 402.

Ladite plainte est présentement à l'étude par la Direction régionale de la Montérégie du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT).

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 05-105-18
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.



Programmation estivale 2018

Samedi 23 juin à 17h30 : Fête Nationale avec jeux gonflables, spectacles et feux d'artifice

Samedi 7 juillet à 9h30 : Pique-nique familial avec Érick Élektrik, magicien-humoriste

Samedi 14 juillet à 15h : Match de balle-molle avec Les Anciens Canadiens de Montréal (\$) à 17h : Courte prestation de Sydney Lallier (La Voix Junior 2017) et Triple S (Samuel Gauvin)

Jeudi 19 juillet à 20h : Spectacle des Cajuns

Vendredi 10 août à 20h : Spectacle de Joseph Edgar 1^{ère} partie et Triple S (Samuel Gauvin) 2^e partie

Dimanche 19 août à 12h : Dîner de la FADOQ et spectacle de Bernard Paquette (\$)

Lundi 27 août à 19h30 : Cinéma familial en plein air

Samedi 8 septembre à 9h : Fête du soccer

Dimanche 9 septembre à 10h : Portes ouvertes de l'UPA

Vendredi 14 septembre à 20h : Spectacle de Marco Calliari et Jérôme Charlebois

AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK : Comité des loisirs de la Municipalité d'Ange-Gardien



Fête Nationale 2018 : Recherche de bénévoles



Une grande Fête Nationale se prépare pour le 23 juin en soirée. **Nous sommes à la recherche de bénévoles aux jeux gonflables, de 17h15 à 21h30.** Contactez le Service des loisirs pour plus d'informations, il nous fera plaisir de vous joindre à notre équipe!

Le samedi 23 juin dès 17h30 : on fête à Ange-Gardien!

Aux terrains des loisirs : beau temps, mauvais temps

Histoire de héros



- 17h30 ● Activité KATAG : jeu d'épées mousse (20h30) - Jeux gonflables (21h)
- 18h30 à 21h30 ● Maquillage
- 18h30 à 20h30 ● Première partie : Kim Larouche
- 20h30 ● Discours patriotique et hommage au drapeau
- 21h à 23h30 ● Spectacle principal : Groupe Accent Bleu
- 22h ● Feux d'artifice



Merci à nos partenaires :



Couvoir Réal Côté



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois



La Fête nationale du Québec

Québec

Pique-nique familial Au parc Coulicou

Au coin des rues Bernard et Rachel



SAMEDI 7 JUILLET À 9H30

9h30 - Venez déjeuner avec nous!

Viennoiseries, fruits et breuvages servis sur place

10h00 - Spectacle de Érick Élektrick, magicien-humoriste

Apportez vos chaises.

**En cas de pluie, l'activité aura lieu
à la Place des chapiteau : 249, rue Saint-Joseph.**



Les Anciens Canadiens de Montréal : Samedi 14 juillet 2018 dès 15h

Venez assister à des moments magiques en compagnie de plusieurs idoles du passé, qui affronteront l'équipe d'Ange-Gardien!

Ange
Gardien



Les Anciens
Canadiens
de Montréal



BILLETS EN VENTE POUR LE MATCH DE BALLE-MOLLE : BUREAU MUNICIPAL ET BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT

**10.00 \$
PRÉVENTE**

**15.00 \$
SITE**

**GRATUIT
10 ANS ET -**



SPECTACLE OUVERT À TOUS VERS 17H00 :

*Courte prestation de Sydney Lallier (gagnante de La Voix Junior 2017)
Triple S (avec Samuel Gauvin originaire d'Ange-Gardien)*



Couvoir Réal Côté



SITE : 249, ST-JOSEPH, ANGE-GARDIEN - INFO : 450 293-7575

S'I TEMPÉRATURE INCERTAINE : SURVEILLEZ LE FACEBOOK DU COMITÉ DES LOISIRS D'ANGE-GARDIEN

Jeudi 19 juillet à 20h : Les Cajuns

Le meilleur de la musique Country :

Groupe de la Beauce
avec Philippe Lauzon (voix et guitare)
et Dave Chenel de la Gaspésie (clavier et violon).

Sous le chapiteau : 249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien

Infos : www.infoange.ca - Tél. : 450 293-7575

Comptoir de vente sur place.



Vendredi 10 août à 20h : Joseph Edgar et Triple S



L'auteur-compositeur-interprète acadien Joseph Edgar présentera le meilleur de son répertoire rock folk original.

Suivra ensuite le groupe Triple S, dont fait partie le gardangeois Samuel Gauvin.



Sous le chapiteau :

249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien

Infos : www.infoange.ca - Tél. : 450 293-7575

Comptoir de vente sur place.

Dimanche 19 août à 11h15 : Bernard Paquette

La FADOQ, en collaboration avec la Fabrique et la Popote Roulante vous invitent :

À 11h15 : Messe country à l'église d'Ange-Gardien avec Bernard Paquette

À 12h00 : Dîner hot-dog et maïs (salades, dessert et café) à la Place des chapiteaux (billets en vente). Spectacle de Bernard Paquette sur place. Apportez vos boissons alcoolisées.



Billets en vente pour le dîner à compter du 20 juin : Bureau municipal, Richard Brien au 450 293-2638 ou Claudette Desroches au 450 293-2217.

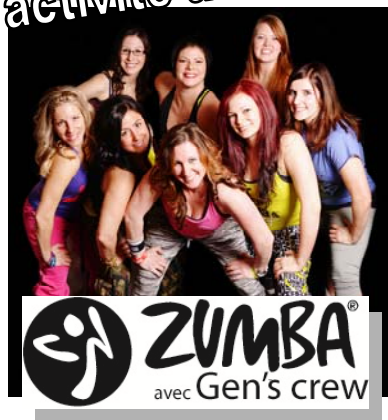
Jusqu'au 1^{er} août (5 \$/membre de la FADOQ, 8\$/non-membre ou 2 pour 15\$, gratuit/10 ans et moins. Après le 1^{er} août : 10\$/personne, gratuit/10 ans et moins

LOISIRS : PROGRAMMATION ÉTÉ 2018

INSCRIPTION AU BUREAU MUNICIPAL ET AU WWW.INFOANGE.CA DU 12 AU 15 JUIN 2018

POLITIQUE D'INSCRIPTION DISPONIBLE SUR NOTRE SITE INTERNET

**Nouveauté :
activité à l'extérieur!**



Zumba - 16 ans et +

Le Zumba est un programme d'entraînement physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme : cardio et préparation musculaire, équilibre et flexibilité, un regain d'énergie et un bien-être absolu après chaque session. Les chorégraphies s'inspirent principalement de diverses danses rythmées.

Clientèle : Adultes (16 ans et +)

Dates : Du 20 juin au 8 août 2018

Durée : 6 ou 8 cours (au choix)

Horaire : Le mercredi de 19h à 20h

Endroit : Cour extérieure de l'école Jean-XXIII (mauvais temps : sous le chapiteau)

Professeur : Valérie Labrecque, instructrice certifiée de l'équipe Zumba avec Gen

Coût : 6 cours à 48 \$ ou 8 cours à 64 \$. Paiement par chèque daté du 28 juin 2018 ou en argent comptant. Minimum de 12 inscriptions.

Plein-Air Zen

Entraînement novateur « slow move ». Jamais vos muscles profonds n'auront travaillé aussi intensément dans une atmosphère de détente et de zénitude! Entraînement sur place, en plein air. Détails au www.cardiopleinair.ca/programmes

Clientèle : Adultes désirant améliorer posture, tonus musculaire et mobilité, tout en arrivant à un état de détente profonde

Dates : Du 26 juin au 28 août 2018

Durée : 8 ou 10 cours (au choix)

Horaire : Le mardi de 12h15 à 12h45 (Si pluie, surveillez vos courriels. Possibilité de reprise le jeudi même heure, même endroit.)

Endroit : Parc F. Ménard, accès par le cul-de-sac de la rue Canrobert

Responsable : Corinne Landry, entraîneuse certifiée

Coût : 8 cours à 64 \$ ou 10 cours à 80 \$, paiement par chèque. Paiement par chèque daté du 28 juin 2018 ou en argent comptant.

Matériel requis : Serviette et tapis d'exercice (au besoin, tapis en vente ou en location au 450 293-0066)

Note : Minimum 13 inscriptions.

**Nouveauté :
activité à
l'extérieur!**



Programmation Été 2018 - Ville de Saint-Césaire

DÉTAILS DE LA PROGRAMMATION & FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

www.ville.saint-cesaire.qc.ca dès maintenant et copie papier au Complexe sportif.

INSCRIPTION DU 12 AU 14 JUIN 2018 AU COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-CÉSAIRE

Loisirs

La Municipalité vous offre gratuitement un programme animé par Cardio Plein air!

Programme gratuit d'entraînements extérieurs variés, adaptés selon la météo, avec Cardio Plein Air. Alternatives de mouvements proposées afin d'adapter à la condition physique de chacun. * Bienvenu aux poussettes et aux enfants, accompagnés d'un adulte! ** Annulation seulement en cas d'orage, sur place, au moment de l'entraînement. Si apparence de mauvais temps ou pluie, l'activité a lieu quand même.

Clientèle cible : Adultes*

Dates : Du 28 juin au 30 août 2018 (**beau temps, mauvais temps)

Durée : 10 périodes

Horaire : Le jeudi de 18h30 à 19h30

Endroit : Terrain près des jeux d'eau (en face du CPE Bambin Club au 255, rue Saint-Jean)

Responsable : Corinne Landry et Roxanne Demers, entraîneuses certifiées

Note : Si vous avez un tapis d'exercice, apportez-le, ainsi que votre bouteille d'eau et serviette.

Questionnaire-santé à remplir préférablement en ligne et à apporter sur place imprimé : <https://documents.ottawa.ca/sites/default/files/documents/con052219.pdf>

Nouveauté :
activité à
l'extérieur!



Horaire des jeux d'eau

Les jeux d'eau sont situés face au
255, rue Saint-Jean (CPE Bambin Club)
Horaire : 9h00 à 20h00

UN CROQUE-LIVRES VIENT TOUT JUSTE D'APPARAÎTRE AUX JEUX D'EAU!
ADOPTÉ ET PRIS EN CHARGE PAR LES CITOYENS,
LE CROQUE-LIVRES EST UNE BOÎTE DE PARTAGE
DE LIVRES DESTINÉE AUX ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 12 ANS.
HÂTEZ-VOUS DE L'UTILISER POUR Y PARTAGER VOS LIVRES!



Inscription au Hockey mineur de Farnham 2018-2019

INSCRIPTION EN LIGNE DÈS MAINTENANT :
WWW.AHMFARNHAM.CA - PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT
(RABAIS HÂTIF DE 25 \$ AVANT LE 24 JUIN 23H59)

PROCÉDURES D'INSCRIPTION OFFICIELLE

- | | |
|---|--|
| <p>1. Paiement des frais d'entente de 115 \$ à la Municipalité d'Ange-Gardien</p> | <p>Paiement des frais d'entente et d'équipements de la Ville de Farnham à la Municipalité d'Ange-Gardien (115 \$, après déduction de la subvention municipale de 250 \$), au bureau municipal (chèque ou argent) ou par AccèsD (contactez Annie Lévesque pour obtenir votre numéro de référence AccèsD au 450 293-7575).</p> |
| <p>2. Procéder à l'inscription au www.ahmfarnham.ca</p> | <p>Inscription au hockey mineur de Farnham et paiement des frais (détails au www.ahmfarnham.ca). Attention : L'inscription sera officielle seulement si les frais d'entente de 115 \$ ont été payés à la Municipalité d'Ange-Gardien.</p> |

Bibliothèque Ruth Benoit

NOUVEAUTÉS

ADULTE ROMAN

Mme Pylinska et le secret de Chopin	Eric-Emmanuel Schmitt
L'éclipse	Nora Roberts
La femme qui ne vieillissait pas	Grégoire Delancourt
Les enfants de Putainville	Claire Bergeron
Après tout	Jojo Moyes
La jeune fille et la nuit	Guillaume Musso
Dame nature	Guylaine Guay
Lève-toi et marche	Denis Fortier



JEUNE ALBUM

Les minimaniacs Biberonlympiques	Tristan Demers
Les p'tits diables : Une sœur présidente	Dutto
Givrés	Bruno Madaule
Jack le téméraire	Ben Hatke
Tritons épisode 3 : Vaincre ou mourir	Doug Tennapel
Plants & Zombies V.8	Paul Tobin
Alex A	L'agent Jean l'ADN de l'impossible
Le club Baby Sitters	Raina Telgerneir

Une page d'histoire...

En 1993, la Bibliothèque d'Ange-Gardien organisa une journée portes ouvertes pour célébrer son 5^e anniversaire. Plusieurs activités eurent lieu, dont l'animation d'un conte avec Feutrine et Louise Lalonde, une exposition des peintures des élèves de Madame Denise Pratte-Côté, ainsi qu'un atelier d'origami.

C'est au courant de cette même année que la bibliothèque se modernisa avec l'achat d'un ordinateur, qui permit d'informatiser tous les documents lui appartenant.

L'année suivante, le 22 juillet 1994, arrive une inondation majeure à Ange-Gardien et la bibliothèque n'y échappe pas. Un grand ménage s'impose. Plusieurs bénévoles mettent l'épaule à la roue afin de nettoyer le local et ramasser plusieurs livres non réutilisables.

... La suite au journal de septembre ...

Retour de livres

Lorsque vous devez rapporter vos prêts en dehors des heures d'ouvertures de la bibliothèque, n'hésitez pas à utiliser la boîte de retour de livres qui est toujours accessible aux heures d'ouverture de la municipalité.

Suggestions

Donnez-nous vos suggestions de romans, bandes-dessinées ou autres. Nous les prendrons en note pour nos futurs achats de livres!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RUTH BENOIT

249, rue Saint-Joseph, Ange-Gardien

Téléphone : 450.293.7567

biblio@municipalite.ange-gardien.qc.ca

<http://biblioange-gardien.c4di.qc.ca:8090>

HORAIRE

Mardi : 14h à 17h et 18h30 à 20h

Jeudi : 18h30 à 20h00

Il est possible de visionner les collections disponibles à partir de la maison.

Rendez-vous au www.infoange.ca, à l'onglet *Loisirs et organismes*, choisissez *Bibliothèque*.

CONCOURS-PHOTO POUR LE 30^E ANNIVERSAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE RUTH BENOIT

Pour souligner le 30^e anniversaire de la Bibliothèque Ruth Benoit, les citoyens de tous âges sont invités à représenter en photo leur moment de lecture. Par exemple, vous ou un membre de votre famille installé dans votre endroit préféré pour lire (au salon, au lit avec les enfants, au parc, en vacances, en camping, etc.).

FONCTIONNEMENT DU CONCOURS :

- Le concours se déroule jusqu'au 1^{er} décembre 2018;
- Les participants doivent transmettre leur photo par courriel à : biblio@municipalite.ange-gardien.qc.ca, ou venir la porter à la bibliothèque aux heures d'ouverture (selon l'horaire indiqué plus haut);
- Les participants doivent également transmettre leurs coordonnées (noms et numéro de téléphone);
- Les photos seront publiées dans un cadre numérique au bureau de prêt de la bibliothèque et le tirage d'un prix de participation, d'une valeur approximative de 300 \$, sera effectué en décembre 2018;



Bibliothèque Ruth Benoit

L'Heure du conte, version camping!



C'est le 22 mai dernier qu'eu lieu la troisième Heure du conte, organisée par la Bibliothèque Ruth Benoit. Neuf familles, dont quatorze enfants, participèrent à cette activité, qui soulignait la Semaine Québécoise de camping.

Nous désirons remercier la Municipalité pour le prêt du foyer extérieur et pour l'installation du décor dans le local.

Merci également à l'équipe de l'Association de Camping et de Caravaning de la région Richelieu/Yamaska pour leur présence, ainsi que pour le chocolat chaud et les guimauves offerts aux enfants et à leurs parents. Ils ont également remis

des prix lors des tirages : Deux lampes frontales pour enfants (Adam Messier et Élisabeth Allard), ainsi qu'une glacière (famille Pépin).

Merci aux participants qui ont contribué au succès de cette activité. Au plaisir de vous recevoir l'automne prochain à l'Heure du conte!

Le Comité de la Bibliothèque Ruth Benoit



La Fabrique

Nous vous informons qu'un encan pour la succession de monsieur Léo Lemay, défunt curé de la municipalité, aura lieu le samedi 7 juillet 2018, à 10h30, au presbytère d'Ange-Gardien. Il sera possible de voir les articles sur place à compter de 9h. Sera vendu : automobile, meubles, collection de pièces de monnaie et de disques, antiquités, verrerie, articles ménagers, etc. Visitez le site de l'encanteur Daniel-Paul Hus au www.paul-hus.com pour les détails et photos.

CPE Bambin Club

SUPER BAZAR DU CPE BAMBIN CLUB

C'est sous un soleil radieux qu'a eu lieu le SUPER BAZAR du CPE Bambin Club, le samedi 2 juin 2018. Familles, amis et voisinage étaient au rendez-vous pour profiter de cette belle journée avec les organisateurs de l'activité, soit les membres du Conseil d'Administration et plusieurs de ses employées.

Cet événement aura permis au service de garde d'amasser d'autres fonds, en plus de la vente de livres de recettes, qui seront remis prochainement à Opération Enfant Soleil. Un GRAND merci à tous ceux qui ont participé!



TOURNÉE MINI CUBE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Le mercredi 23 mai dernier, les enfants du CPE Bambin Club d'Ange-Gardien ont eu le privilège d'avoir la visite de la Tournée MINI CUBE du Grand défi Pierre Lavoie! Une expérience des plus stimulantes pour les amis de 2 à 5 ans qui ont participé à cette aventure. Débordants d'énergie, les petits explorateurs ont eu droit à un parcours rempli de défis, suivi de la découverte de l'autobus du Jardin des Merveilles, le tout animé de façon dynamique. Un réel plaisir pour les petits et les grands!

FADOQ Ange-Gardien

ACTIVITÉS DE MAI À SEPTEMBRE

Lundi à 18h30 :

Palet américain (shuffleboard) à l'arrière de l'église.

Mardi et mercredi à 18h30 :

Pétanque à l'arrière de l'église

Dimanche 19 août 2018 à 11h15 :

Messe, dîner et spectacle de Bernard Paquette (détails p.15)

Pour informations :

Claudette Desroches au 450 293-2217,

ou Richard Brien au 450 293-2638.

GAGNANTS AU 4 DE PIQUES



Le 6 mai dernier eu lieu l'activité du 4 de pique. Voici les gagnants : à gauche, Pierre-André Poulin et Noëlla Breton de St-Jean-Baptiste (2^e équipe), à droite, Marcel et Monique Bouvier de Saint-Césaire (1^{ère} équipe).

Fondation du cancer du sein du Québec

Osez le donner

Créé en 2008 par la station de radio Rouge FM, déjà partenaire de la Fondation du cancer du sein du Québec, *Osez le donner* est une grande campagne de financement annuelle au profit de la Fondation du Cancer du sein du Québec.

À chaque année, pour chaque soutien-gorge donné, les magasins Omer DeSerres versent 1\$ à la Fondation du cancer du sein du Québec.

Pour faciliter la participation des Gardangeois à ce projet, plusieurs

points de dépôt ont été créés. Vous pourrez donc mettre vos soutiens-gorges à donner dans un sac dans la boîte aux lettres du 323, rang Séraphine (Claudette Martel), ou sur le balcon du 312, rue Principale (Édith Maynard), dans la boîte de retour de livres située à l'entrée de la bibliothèque Ruth Benoit ou à la Friperie de l'Ange au 137A, rue Principale.

N'hésitez-pas à en parler aux femmes de votre entourage. Parce que chaque petit geste fait une différence, osez le donner! Pour informations :

Claudette Martel
au 450 293-6843
www.rubanrose.org



Chronique municipale

Fermeture du bureau municipal pour la Fête Nationale et la Fête du Canada

Le bureau municipal et le camp de jour seront fermés le lundi 25 juin pour la Fête Nationale ainsi que le lundi 2 juillet pour la Fête du Canada. Bon congés à tous!



Don d'arbre annuel

La distribution d'arbres de la Municipalité eu lieu le samedi 19 mai dernier sous le concept de premier arrivé, premier servi. Ce sont 200 arbres (pins blancs, cerisiers tardifs, chênes rouges et bouleaux jaunes), qui furent mis à la disposition des citoyens. Les plants, fourni gratuitement par le *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* et distribués aux municipalités par *Les Clubs 4-H du Québec*, ont tous trouvé preneurs. Nous vous remercions pour votre participation.

Chronique municipale

Interdictions d'épandage 2018

L'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers sera **interdit** sur le territoire de la municipalité pendant les périodes suivantes :

23 et 24 juin 2018

1^{er} juillet 2018

1, 2 et 3 septembre 2018

Merci pour votre habituelle collaboration!

Création de boîtes à fleurs et du jardin des loisirs

C'est le 29 mai dernier que les élèves du service de garde de l'école Jean-XXIII ont réalisé les boîtes fleuries, qui seront installées devant l'école pour la période estivale. Il s'agissait de la deuxième édition de ce projet, organisé par la Municipalité.

C'est Patrice Maynard, préposé à l'entretien de la Municipalité, qui a offert gratuitement les végétaux, en plus de partager ses connaissances et sa passion pour l'horticulture aux élèves. Merci à Patrice, ainsi qu'au personnel du service de garde de l'école d'avoir accepté de renouveler cette activité!



Également, depuis quelques années, les enfants du camp de jour réalisent ensemble un jardin au tout début de la saison estivale. Trois élèves du service de garde scolaire sont venus le préparer cette année, avec le Service des loisirs. C'est Loïc Lussier, Olyver Patino et Raphaël Robitaille qui ont participé à cette belle activité. Merci à vous!

La saison du BBQ et les risques incendie



Vivement l'été et la cuisine sur le barbecue, mais prenez garde aux risques d'incendie! Utilisez votre BBQ à l'extérieur dans un endroit aéré. Assurez-vous de nettoyer régulièrement les grilles et les brûleurs ainsi que de vérifier les conduits d'alimentation. Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez. Et n'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises de façon sécuritaire. Bonne saison des grillades!

Chronique municipale

Félicitation aux futurs diplômés, ainsi qu'aux récipiendaires du Galas Méritas

Nous tenons à féliciter tous les futurs diplômés d'Ange-Gardien. Nous vous souhaitons à tous un bon cheminement!

Une mention spéciale aux élèves méritants du Gala Méritas de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy :

Audrey Bessette, Carolane Dérageon, Zachary Bouchard, Rosianne Darsigny, Katherine Dérageon, Samuel Dérageon, Maya Dragon, Camille Dubuc, William Dubuc, Samuel Gamache, Chanelle Laflamme, Raphaël Letendre-Trottier, Samuel Lévesque, Léonie Mercier, Steven Rodrigue, Sara-Maudé St-Laurent et Mia Thibodeau

Ainsi qu'aux élèves méritants du Gala Méritas en soins infirmiers du Cégep de Granby :

Sébastien Alix et Aliaksandra Liameshchanka



Lors du Gala Méritas en soins infirmiers du Cégep de Granby :

De gauche à droite : Sébastien Alix (étudiant finissant), Aliaksandra Liameshchanka (étudiante de 2^e année), ainsi que Sylvie Péloquin, enseignante et Florence Carpentier (étudiante de 2^e année et représentante de classe.

MRC de Rouville

Fermeture temporaire d'une portion de La Route des Champs

**LA ROUTE
DES CHAMPS**
AU COEUR DE LA MONTÉRÉGIE

TOURISME
AU COEUR DE LA MONTÉRÉGIE

Le 4 juin dernier, la MRC de Rouville a procédé à la fermeture complète d'une portion de sa piste cyclable La Route des Champs. Des travaux de réfection et de pavage sont à l'origine de cette fermeture temporaire.

Avec l'arrivée de l'été, de nombreuses personnes désirent profiter du réseau cyclable de la MRC de Rouville. Toutefois, dans le cadre de travaux de réfection et de pavage menés par la firme Sintra inc., la MRC de Rouville se voyait dans l'obligation de fermer complètement une portion de sa piste cyclable La Route des Champs située entre la rue Ste-Marie à Marieville et la rue Lebleu à St-Césaire. L'utilisation de machinerie rendra impossible la circulation sur une portion de près de 12 km. Les usagers, cyclistes ou piétonniers, doivent donc prévoir cette fermeture dans la planification de leurs prochaines sorties. Si tout va bien, et que les conditions cli-

matiques le permettent, l'entreprise Sintra inc. prévoit terminer les travaux le 23 juin prochain. Ainsi, la population pourra profiter d'un tracé nouvellement asphalté dès le long congé de la Fête Nationale du Québec.

Rappelons que la MRC de Rouville procède ainsi afin de bonifier l'expérience des utilisateurs du réseau cyclable et la pérennité de cette infrastructure importante de la région. Durant les travaux, la Halte d'accueil de la piste cyclable située au 1430, rue Notre-Dame à Saint-Césaire demeurera ouverte et le personnel pourra renseigner les usagers sur des parcours possibles en direction de Saint-Paul-d'Abbotsford. Il sera également possible d'emprunter la piste cyclable à partir de Richelieu jusqu'à Marieville.

Nous vous invitons à suivre la page Facebook de Tourisme au Coeur de la Montérégie ainsi que les sites web de la MRC de Rouville et de Tourisme au Coeur de la Montérégie afin d'être informés de l'évolution des travaux. Un avis sera émis dès la réouverture de la piste.

Tourisme au Coeur de la Montérégie

Lancement de la saison 2018 avec le mot-clic #momentsmemorables

Tourisme au Coeur de la Montérégie vous invite à venir visiter la région cet été pour profiter des multiples attraits et itinéraires offerts dans la MRC de Rouville.

Le Bureau d'information touristique de Richelieu, l'incontournable arrêté!

Cette année, jusqu'au 8 octobre, arrêtez-vous au Bureau d'information touristique où l'équipe pourra répondre à vos questions et vous proposer de multiples activités à faire dans la région.

La Boutique Les Inédits, pour goûter le plaisir!

Au bureau d'information touristique de

Richelieu, vous trouverez toutes les saveurs de la région sur les tablettes de la Boutique Les Inédits. Les producteurs du Coeur de la Montérégie y proposent une grande variété de produits : vinaigre de cidre, miel, confitures, marinades, cerises griottes, vinaigrettes, cidres et friandises. Vous trouverez même des bijoux et des savons artisanaux! Envie de faire une surprise à un proche? Vous pouvez également rehausser vos trouvailles du terroir d'un emballage cadeau.

La piste cyclable La Route des Champs, on y sème le bonheur!

La région vous offre 40 km de piste à

sillonner à vélo, en patins à roues alignées ou en randonnée pédestre. À environ mi-parcours de la Route des Champs, située à Saint-Césaire, vous trouverez la Halte de la piste cyclable. Ce sera l'occasion de vous documenter sur les services et attraits touristiques à proximité et vous procurer des rafraîchissements et des collations. De retour sur la piste, vous croiserez sans doute des patrouilleurs à vélo. Ces derniers sont également en mesure de vous renseigner sur la région. De plus, n'hésitez pas à demander leur aide en cas de bris avec la mécanique de votre vélo, ces patrouilleurs sont présents pour assurer votre sécurité tout au long du parcours!

Direction de la santé publique de la Montérégie

La maladie de Lyme est bien présente en Montérégie



En Montérégie, plus de cent personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2017. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés ou les herbes hautes risquent davantage d'être exposés aux tiques. La randonnée à pied ou à vélo, le jardi-

nage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. Certains travailleurs ayant des tâches extérieures peuvent aussi être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;

- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. Une consultation médicale pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait approprié pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedelymeMonteregie.com



***ENTRETIEN ET RÉPARATION DE MACHINERIE LOURDE ET
ÉQUIPEMENT AGRICOLE***

VENTE DE PIÈCES NEUVES ET USAGÉES

***ENTRETIEN ET RÉPARATIONS EN ATELIER ET
SUR CHANTIER***

RÉPARATION DE CYLINDRE ET POMPE HYDRAULIQUE



**DANIEL GOOS
PROPRIÉTAIRE
(450) 522-1220**

107 A ROUTE 235
ANGE-GARDIEN (QUÉBEC)
JOE 1E0

Téléphone : 450 293.1220
Sans frais : 877 293.1220
Télécopie : 450 293.1141
Messagerie : daniel@dmgoos.com

**SITUÉ DERRIÈRE LA BELLE PROVINCE,
DANS LA MÊME COUR QUE LES ROULOTTES
GILLES OUELLET**





PIERRE BRETON

DÉPUTÉ DE SHEFFORD

450 378.3221
Pierre.Breton@parl.gc.ca

Je tiens à offrir toutes mes félicitations à la Municipalité d'Ange-Gardien pour le 30^e anniversaire de la Bibliothèque Ruth Benoit!



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Pierre Breton,
Député de Shefford

VERDI-PRO
PLUS VERT QUE NATURE



DISTAG
INC.

Distributeur des produits



**POUR VOS
BESOINS EN :**

Engrais de printemps et d'automne

Chaux

Semence à gazon Verdi-Pro
(Sac de 4 kg et 10 kg)



506, rue Principale, Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0
Par courriel au info@distag.ca

Tél. : 450 293-5895

POUR VISITER TOUTES NOS PROPRIÉTÉS D'ANGE-GARDIEN : WWW.EQUIPEARESVAILLANCOURT.COM

<p>411, des Geais Bleus, Ange-Gardien</p>  <p>Vendu</p> <p>#14379488</p>	<p>485, des Geais Bleus, Ange-Gardien</p>  <p># 25544152 209 000\$</p>	<p>338, Claudette # 202, Ange-Gardien</p>  <p># 24923474 149 500 \$</p>	 <p>Hélène Vaillancourt Courtier immobilier, C. 450 525-0736 helene.vaillancourt@ remax-quebec.com</p> <p>Michel Arès Courtier immobilier, C. 450 775-1657 michel.ares@ remax-quebec.com</p>
--	--	--	---

<p>343, Claudette, Ange-Gardien</p>  <p># 23388594 209 000 \$</p>	<p>126-126A, St-Hubert, Ange-Gardien</p>  <p># 15542851 289 000 \$</p>	<p>495, des Geais Bleus, Ange-Gardien</p>  <p>Vendu</p> <p># 14133994</p>	<p>Ange-Gardien : Plus de 220 propriétés vendues depuis 2006. À quand la vôtre ?</p>
---	--	--	--






Bur. : 450 378-4120



DÉMOLITION

DEXSEN

EXCAVATION SERVICE ENVIRONNEMENT

Pour une qualité SUPÉRIEURE

450-293-0766 | estimation@dexsen.ca



VALÉRIE MARTEL
DÉCORATRICE

*Embellissez votre
espace de vie!*

- SERVICE DE DÉCORATION
- RELOOKING
- LITERIE
- HABILLAGE DE FENÊTRE
- SÉLECTION DE COMPTOIR
- CHOIX DE COULEURS, MOBILIERS, ACCESSOIRES ET MATÉRIAUX



INFO@VMDECORATRICE.COM • 450-554-1015



PODO plus

450-577-0738

Podologue

Joanne Rémillard

Membre ANP

sur rendez-vous

Voisin de U.P. Coiffure

136, route 235, Ange-Gardien, Qc, J0E 1E0

- Durillon, callosité, cor, œil de perdrix;
- Talon crevassé;
- Ongle épais, incarné ou mycosé;
- Reconstruction d'ongle;
- Shellac (vernis gel);
- Reçus disponibles sur demande.

Shani-Su Larocque

Coiffeuse/Styliste

Salon Ève

450 293-5493

Mardi au samedi - 316, rue Laurent Barré, Ange-Gardien

shani.sularocque@hotmail.com



LOCATION SAUTE-RELLE.com

JEUX GONFLABLES & MACHINES À FRIANDISES

Marie-Eve Deslandes

T. 450 204-4659 • locationsauterelle@gmail.com

DIESEL MOBILE
ANGE-GARDIEN INC.

Réparation de camion lourd
Service routier / Road service

CELL: (450) 776-0665

GAR.: (450) 372-5665

Daniel Larocque 155, rang Parent, St-Alphonse J0E 2A0

NOTRE MOTIVATION : VOUS SATISFAIRE

Entrepreneur de confiance

Industriel
Commercial
Résidentiel
Agricole

450 780-3325 - gfagnant@bellnet.ca
96, rue Roy, Ange-Gardien
R.B.Q. 83508358-49

NOUVELLE SUCCURSALE
À ANGE-GARDIEN



François Robert inc.

François Robert 526, rang Séraphine
Président Ange-Gardien J0E 1E0

Bureau: 450-293-5858 info@excavationfrancoisrobert.com

Cellulaire: 450-360-9114 www.excavationfrancoisrobert.com

Télécopieur: 450-293-5656 RBQ #5704-2350-01

- ✓ Résidentiel
- ✓ Industriel
- ✓ Commercial
- ✓ Agricole
- ✓ Installation septique

Déneigement
résidentiel
et commercial

La Fête nationale du Québec

L'équipe municipale vous souhaite
une bonne Fête Nationale!

Quelques points à l'ordre du jour
de la séance du lundi 11 juin à 20h00

- Regroupement des Offices municipaux d'habitation d'Ange-Gardien, Granby, Marieville, Saint-Césaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Waterloo - Entente;
- Rapport du maire sur la situation financière;
- Adoption du premier projet de règlement numéro 832-18 modifiant le règlement numéro 617-05 et ses amendements afin de modifier les zones ou l'implantation de panneaux réclames aux abords de l'autoroute 10;
- Demande de dérogation mineure pour le 352, rue Principale;
- Projet de règlement numéro 834-18 modifiant le règlement de zonage 617-05 concernant les usages permis le long de la route 235 :
 - Avis de motion
 - Adoption du premier projet de règlement.

Page Facebook du Comité
des loisirs d'Ange-Gardien

Nous vous invitons à aimer et partager notre page **Facebook du Comité des loisirs de la Municipalité d'Ange-Gardien** pour rester à l'affût des activités estivales : rendez-vous musicaux, activités familiales et rencontres sportives!



JUIN

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 Tournoi de balle dès 8h	11 Séance du conseil à 20h - Distribution <i>Le Gardangeois</i>	12 Collecte des gros rebuts	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22 Date limite remise d'un sujet à l'ordre du jour et au journal	23 Fête Nationale dès 17h30
24	25 Bureau fermé	26	27	28	29	30

JUILLET

1	2 Bureau fermé	3	4	5	6	7 Collecte RDD et TIC de 8h30 à 11h au garage - Pique-nique familial à 9h30
8	9 Séance du conseil à 20h - Distribution <i>Le Gardangeois</i>	10 Collecte des gros rebuts	11	12	13	14 Les Anciens Canadiens à 15h et spectacles à 17h
15	16	17	18	19 Spectacle Les Cajuns à 20h	20	21